Républiqu françai



COMMUNE D'AMBÈS

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU 18 AVRIL 2024 À 19H00

Nombre membres élus : 23 23

Nombre membres élus en exercice :

19 Présents :

Représentés: 03 Votants: 22

Absents: 01

Date de la convocation:

13 avril 2024

Certifié exécutoire

Compte tenu de l'envoi en

Préfecture le :

Et de la publication en ligne le :

Le Maire,

Le Conseil Municipal d'Ambès,

Vu les articles L.2121-09 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales, Dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à l'Hôtel de Ville sous la

Présidence de M. Gilbert DODOGARAY, Maire.

PRÉSENTS

Gilbert DODOGARAY, Maire; Rémi PIET, Isabelle BESSE, Muriel JOLIVET, Christian LAPEYRE, Pearl

HIPPOLYTE adjoints au Maire;

Christiane HIPPOLYTE, Dominique JOLIVET, Sophie PARADOT, Catherine RODRIGUEZ, Marie-Pierre FETIS, Franck DUMARTIN, Christophe BOURDIEU, Antoine VIGNAUD, Marine SAAD, Enzo BORTOLATO, Eléonore LAPORTA, Romain RITOU, Jean-Pierre MAZZON, conseillers

municipaux.

ABSENT(S) REPRÉSENTÉ(S):

Nicolas MUZOTTE donne procuration à Gilbert DODOGARAY Sandrine VILLENAVE donne procuration à Eléonore LAPORTA Catherine LABARRERE donne procuration à Jean-Pierre MAZZON

ABSENT(S): Jean-Noël ELIPE

SECRÉTAIRE DE SÉANCE :

Antoine VIGNAUD

DÉLIBÉRATION N° 045 04 2024 – DIRECTION GÉNÉRALE – ADHÉSION DE LA COMMUNE À LA FORMULE « ECOSUITE » DU DISPOSITIF D'ACCOMPAGNEMENT À L'EFFICACITÉ <u>ÉNERGÉTIQUE DU SYNDICAT DÉPARTEMENTAL ÉNERGIES ET ENVIRONNEMENT DE</u> **LA GIRONDE (SDEEG) - CONVENTION**

Présentation par M. le Maire

Vu l'article L5212-16 du Code Général des Collectivités Territoriales relatif aux syndicats à la carte,

Vu les statuts du Syndicat Départemental Énergies et Environnement de la Gironde (SDEEG) modifiés par arrêté préfectoral en date du 27 octobre 2021,

Face au contexte énergétique et environnemental, le SDEEG souhaite inciter les Communes à s'engager sur la voie de l'utilisation rationnelle de l'énergie en les accompagnant dans la mise en œuvre de leur politique de bonne gestion énergétique.

Ainsi, un dispositif d'accompagnement à l'efficacité énergétique du patrimoine bâtimentaire des Communes adhérentes au SDEEG est lancé.

En adhérant à la formule « ECOSUITE » du dispositif d'accompagnement à l'efficacité énergétique, la Commune accède, entre autres, aux prestations :

- La création d'un Plan Pluriannuel d'Investissements ;
- Un appui technique en éclairage public ;
- La mise à disposition d'un progiciel de suivi énergétique ;
- Un bilan annuel des consommations d'énergies ;
- La valorisation des Certificats d'Économies d'Énergies ;
- Un accès à des études spécifiques :
 - o Étude de faisabilité des solutions d'approvisionnement en énergie ;
 - o Étude de faisabilité en énergies renouvelables ;
 - o L'aide à la rédaction et à la passation de marchés d'exploitation des installations thermiques ;

Accusé de réception en préfecture 033-213300049-20240418-DEL-2024-04-045-DE Date de télétransmission : 23/04/2024 Date de réception préfecture : 23/04/2024

o Prestation d'assistance à la maitrise d'ouvrage pour l'efficacité énergétique de bâtiments neufs ou en réhabilitation lourde.

Le montant de l'adhésion à la formule « ECOSUITE », que la Commune s'engage à verser au SDEEG, se présente de la manière suivante :

• Un coût fixe annuel des prestations en fonction du nombre d'habitants : 0,25 € / habitant

Après avoir entendu l'exposé de M. le Maire, justifiant l'intérêt d'adhérer à la formule « ECOSUITE » du dispositif d'accompagnement à l'efficacité énergétique du Syndicat Départemental Énergies et Environnement de la Gironde selon les modalités décrites dans la convention d'adhésion, telles qu'approuvées par délibération du Comité Syndical du SDEEG en date du 16 décembre 2021,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- ADHÈRE au dispositif du SDEEG à partir du 16 juillet 2024 pour une durée de 5 ans,
- **DONNE** pouvoir à M. le Maire pour la signature de la convention d'adhésion et des mandats de représentation des fournisseurs d'énergies.

Fait et délibéré le 18 avril 2024 Pour expédition conforme. Le Maire, Gilbert DODOGARAY

